

M. Graftey: Monsieur l'Orateur, voici en quoi consiste l'urgence. Nous parlons toujours d'une situation donnée, mais il ne s'agit pas ici d'une situation en particulier. Le ministre du Travail (M. Nicholson) a admis en toute franchise qu'au cours de son mandat il ne s'est pas écoulé de semaine sans grèves quelque part. Chaque semaine, des grèves se produisent. Les Canadiens veulent que nous nous attaquions au problème ouvrier en général, devant lequel le gouvernement hésite et tâtonne.

Si la présidence ne reconnaît pas l'urgence de la question, le gouvernement nous placera devant un fait accompli en proposant une mesure législative à cet égard. En tant que député de l'opposition officielle de Sa Majesté, je ne veux pas faciliter la victoire de l'aile droite de ce cabinet de dinosaures. La mesure que désire proposer le ministre, ce que je veux éviter, constituera rien de moins qu'une victoire pour la droite bureaucratique du cabinet. Je réclame un débat ici cet après-midi pour prévenir l'adoption d'une mesure qui ne pourra que nuire aux relations entre patronat et salariat. Je veux connaître l'opinion du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand). Nous désirons tous entendre ce grand partisan du mouvement syndical.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que le député fait maintenant le discours qu'il pourra avoir l'occasion de prononcer si la motion est acceptée. Je ne saurais concevoir qu'il fasse alors d'autres observations que celles qu'il formule actuellement. Mais, pour le moment, il s'écarte de la portée restreinte de la discussion.

M. Graftey: J'aimerais résumer brièvement, monsieur l'Orateur. Je pense, qu'afin d'éviter la présentation d'une mesure susceptible d'envenimer toute situation de ce genre à l'avenir, nous devrions tenir un débat cet après-midi. Je ne tiens pas à être placé devant un fait accompli, d'ici 48 heures, et à me faire le complice du triomphe de l'aile droite du gouvernement libéral.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler deux ou trois points au sujet de l'urgence du débat. Puis-je rappeler respectueusement à Votre Honneur sa décision d'hier après-midi.

• (4.20 p.m.)

M. l'Orateur: Je tiens à préciser aux députés que cela s'est fait dans le cours de l'après-midi.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. Lambert: En toute déférence, monsieur l'Orateur, il n'y a rien de mal à s'y reporter de nouveau car elle nous conduit aux remarques du ministre des Transports. L'honorable représentant a dit hier qu'on n'avait pas procédé au vote et qu'il était donc présomptueux de débattre ou de décider quoi que ce soit sur des hypothèses. Or, le ministre des Transports dit maintenant qu'une proposition à ce sujet doit paraître dans le *Feuilleton* et qu'avis en est donné. Mais, en toute déférence, monsieur l'Orateur, cela ne règle rien. Il ne devrait sûrement pas être considéré que ce débat anticiperait sur un article figurant déjà au *Feuilleton*. C'est là un véritable aveu si l'on juge qu'il s'agit là d'une raison de ne pas tenir le débat.

Quoi qu'il en soit, la question de l'opportunité du débat doit tenir la première place dans l'esprit de Votre Honneur. Il ne reste plus de crédits à étudier. Rien n'indique que le gouvernement mettra cet article des travaux en délibération. Rien n'indique que la Chambre siègera plus longtemps vendredi ou samedi. Il n'y a aucune certitude à ce sujet; rien n'a été décidé par la Chambre. Ce n'est pas la décision du gouvernement qui va déterminer si la Chambre tiendra un débat. Il appartient à la Chambre de prendre cette décision, sous réserve, bien entendu, de l'approbation de Votre Honneur. La décision n'a pas été prise parce que des négociations sont en cours, comme l'a signalé le président du Conseil du Trésor (M. Benson) ou le ministre des Transports, car les négociations peuvent se poursuivre jusqu'à 7 h. 55 lundi matin et la grève se déclencher à 8 heures. Nous voulons empêcher la grève. Il y a, en outre, le principe selon lequel la Chambre doit discuter de la participation de fonctionnaires à une grève où le Parlement sera à la fois arbitre en dernier ressort et partie, car c'est bien ce qu'il sera.

La situation peut être nouvelle, car c'est l'une des rares fois où nous avons eu à envisager directement une grève de fonctionnaires, mettant en cause le Parlement et le gouvernement du Canada. Nous ne devrions pas, dans les circonstances, être empêchés d'étudier la question, même s'il est tard. A la lumière de ce qui a été dit hier, j'estime que Votre Honneur n'a pas d'autre choix que d'accepter la motion aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je sais qu'un certain nombre de députés veulent participer au débat et je ne veux pas interrompre la discussion sur le rappel au Règlement. Cependant, il nous reste environ une heure et demie cet après-midi et